

République Française
Département du Puy-de-Dôme * Arrondissement de Thiers *
Canton des Monts du Livradois
Commune de SAINT-FLOUR-L'ÉTANG

Procès Verbal
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Flour-l'Étang, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Christophe DOS SANTOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 8 - présents : 7 - votants : 7

PRÉSENTS : Christophe DOS SANTOS, Daniel CRAMER, Fabienne ROUSSEAU, Magali DUGAND, Cyril DUPUIS, Christine LAROYE et Jean-Michel RICHARD

ABSENT : Florent BEIGNON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Magali DUGAND

POUVOIRS : /

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention ECOCOM PLUS
- Décision Modificative pour remboursement du prêt concernant les travaux d'eaux usées
- Avenant à la maîtrise d'œuvre des travaux du PAB
- Questions diverses

Début de séance : 20 h 00

Validation du procès-verbal du conseil précédent à l'unanimité.

- Demande de subvention ECOCOM PLUS

Vu la délibération D 2024 57 en date du 11 décembre 2024 n'ayant pas obtenu de résultat faute d'enveloppe budgétaire du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;

Vu le renouvellement du dispositif permettant une aide financière aux communes pour l'étude et l'achat de luminaires LEDS,

Vu le taux de l'aide à hauteur de 80 % du prix hors taxes de l'étude et de l'installation, dans la limite de 3 000 € de subvention ;

Vu la nécessité de faire réaliser une étude d'éclairage photométrique ou de dimensionnement de l'éclairage ;

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide, dans le cadre du plan de financement suivant :

- Coût total H.T. : 3 834,06 €
- Subvention d'équipement du CD 63 : 3 000 €
- Autofinancement communal H.T. : 834,06 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'opération présentée ;

- Décision Modificative pour remboursement du prêt concernant les travaux d'eaux usées

Vu que le financement des travaux concernant le traitement des eaux usées dans le cadre du PAB nécessitait la réalisation d'un emprunt ;

Vu la délibération D 2023 44 en date du 11 octobre 2023 approuvant la souscription d'un emprunt de 70 000 € sur 10 années ;

Vu que cet emprunt doit être modifié, afin d'en changer les modalités, pour une durée de 25 années ;

Vu la délibération D 2025 24 du 14 mai 2025 approuvant la souscription d'un nouvel emprunt venant remplacer l'emprunt souscrit en octobre 2023 ;

Considérant le remboursement de cet emprunt à hauteur de 63 000,00 € de capital ;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits, afin de ren

Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant :

COMPTE DÉPENSES :

Section	Chapitre - Article	Ouverts	Réduits
Investissement	23 - 231 – 10020 Immobilisations corporelles en cours		63 000,00 €
Investissement	16 – 1641 – OPFI Emprunts en euros	63 000,00 €	
TOTAL		63 000,00 €	63 000,00 €

Le Conseil Municipal après délibération, **approuve ces modifications de crédits à l'unanimité.**

- Avenant à la maîtrise d'œuvre des travaux du PAB

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux du Projet d'Aménagement du Bourg du 25 mars 2021 ;

Vu le CCAP de maîtrise d'œuvre précisant une fin de travaux en mars 2024 ;

Vu le retard de la seconde tranche des travaux du PAB dû au report des subventions du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger le contrat de maîtrise d'œuvre jusqu'à septembre 2027 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide **d'approuver** cet avenant.

- Questions diverses

▪ Église :

Suite au dernier passage de l'entreprise Bodet Campanaire pour la maintenance des cloches de l'église, il a été constaté que les paliers de la cloche 1 doivent être changés. Ce remplacement coûtera 1 602 € T.T.C.

▪ PAB :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité un rendez-vous auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme par le biais d'un courrier en date du 13 août.

M. Daniel CRAMER rapporte que des habitants se sont étonnés que le Département ait fait des travaux entre le cimetière et La Croix du Sangle, mais que les travaux du PAB sont arrêtés. La confusion est liée au type de travaux : ceux du PAB dépendent du budget d'investissement, et les autres du budget de fonctionnement (entretien, réparations).

▪ Festivités

Le Comité des fêtes de Saint-Flour-l'Étang organise un événement « auto-rétro » le 20 septembre 2025. Il se déroulera dans le parc de la mairie et sur le parking de l'église.

▪ Achats

- Redigoux

De nouveaux futurs acheteurs se sont fait connaître pour des parcelles au Redigoux. Comme les précédents potentiels acheteurs, ils souhaitent acquérir une partie de communal. Une enquête publique n'est pas nécessaire. Monsieur le Maire rappelle qu'il est convenu que les frais de notaire soient à la charge de la commune et les frais de bornage à celle de l'acheteur.

- Pintrand

Une vente à Pintrand a été finalisée. La commune doit prévoir de réaliser un chemin stabilisé, afin d'accéder à la parcelle.

Un rendez-vous est fixé le 11 septembre 2025 avec un géomètre. Il permettra de réaliser le bornage d'une parcelle que la commune devra acquérir, afin de réaliser ce chemin, ainsi que le bornage de la parcelle communale qui se situe à l'intérieur de la propriété d'une habitante. Le bornage de cette dernière parcelle sera facturé à la future propriétaire et les frais de notaire seront à la charge de la commune.

- *Bibliothèque*

Il est prévu un stand près de la bibliothèque permettant de faire la publicité autour du réseau des bibliothèques Le Fil à l'événement auto-retro du 20 septembre.

- *Bâtiments*

Le changement des ouvrants du logement situé au-dessus de la mairie devrait débuter en octobre-novembre. Le volet roulant de la salle de motricité a été réparé et les rideaux occultants ont été installés.

L'audit énergétique des appartements de l'école a été étendu à l'ensemble du bâtiment scolaire. Effectivement, suite à réflexion et aux étés de plus en plus chauds, il semblait judicieux de faire une étude pour l'ensemble des locaux. L'entreprise interviendra un mercredi de septembre.

Le devis du socleur en lien avec l'opération d'entretien et rénovation des statues de l'église est parvenu en mairie aujourd'hui. Il sera transféré à Mme BOUGUILLON de la DRAC pour vérification des détails proposés. Ensuite, nous pourrons effectuer une demande d'autorisation de travaux, puis les demandes de subventions pour les statues classées. Quant aux statues non-classées, elles subiront une désinfection (anoxie) avant d'envisager une restauration.

- *Bibliothèque*

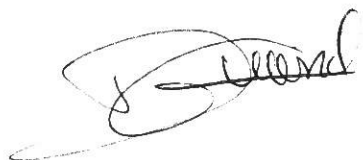
Il est proposé que le retour des livres empruntés soit possible en mairie, aux heures d'ouverture. Cela diminuerait les délais.

- *Espaces verts*

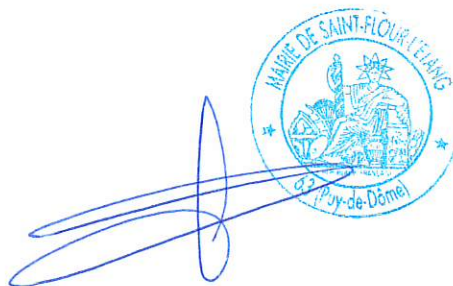
La commission est en réflexion quant aux décorations pour Noël. 3 sapins ont été précommandés Au jardin de la Dore.

Une demi-journée citoyenne sera programmée en octobre pour l'entretien au cimetière.

Séance levée à : 21 h 55



Magali DUGAND,
Secrétaire de séance.



Christophe DOS SANTOS,
Maire.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

ID : 063-216303438-20251008-PV202507-AU